

# Appel à candidature

## « Expos 66 – programmation 2020 »

### Département des Pyrénées-Orientales

Le présent appel à projets est le document de référence diffusé auprès des acteurs culturels afin de les guider dans l'élaboration et le dépôt de leur candidature.

Réunies sous l'appellation « Expos 66 », les expositions temporaires organisées tout au long de l'année par le Département des Pyrénées-Orientales font partie intégrante de la politique culturelle départementale. Celles-ci sont présentées au sein des monuments historiques départementaux : Maison de la Catalanité, Palais des rois de Majorque de Perpignan, Château royal de Collioure.

#### 1 – Conditions :

La programmation « Expos 66 » est multidisciplinaire : patrimoine, histoire, art, ou encore environnement ; elle est ouverte à tous.

L'organisation d'une exposition dans un espace propriété du Département des Pyrénées-Orientales est conditionnée au préalable par le dépôt d'un dossier de candidature.

Sur la base de ce dossier, un comité de sélection interne au Département définira les projets retenus, les périodes de présentation ainsi que les espaces mis à disposition.

L'organisation des expositions et la mise à disposition des espaces sont consenties à titre gracieux. Une œuvre, choisie par le porteur du projet parmi celles exposées, sera cédée gracieusement au Département (exception faite des expositions collectives et des projets portés par des structures associatives).

S'agissant des expositions présentées à la Maison de la Catalanité, la présence de l'artiste sera requise le 3<sup>ème</sup> samedi du mois le temps de l'exposition.

#### 2 - Calendrier de l'appel à candidature :

Lancement de l'appel à candidature	28 octobre 2019
Date limite pour le dépôt des dossiers	25 novembre 2019

#### 3 - Organisation générale :

##### A – Les espaces dédiés à l'accueil d'expositions :

- Espace exposition - Maison de la Catalanité, Place Josep Sebastia Pons à Perpignan
- Espaces exposition - Palais des rois de Majorque, Rue des Archers à Perpignan
- Casernements 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage - Château royal, Quai de l'Amirauté à Collioure

##### B - Assurances

- En fonction de la nature et/ou de la valeur des objets exposés un contrat d'assurance "tous risques expositions" comprenant notamment une garantie transport / montage / démontage pourra être souscrit par le Département.

## C - Communication

- Le visuel de l'exposition est élaboré par les services du Département selon la charte graphique « Expos 66 ».
- L'impression des affiches et autres supports de communication est prise en charge par le Département.

## D – Vernissage

- La date de vernissage est définie par le Département (en principe, le premier vendredi suivant l'ouverture de l'exposition).
- Le Département prend en charge la création et l'impression des cartons d'invitation.

## E - Moyens techniques

- Les agents du Département interviennent lors du transport (aller-retour et un maximum de 200 kilomètres autour du site d'exposition) lors du montage et lors du démontage de l'exposition.
- Le matériel nécessaire à l'accrochage et à l'installation de l'exposition est mis à disposition par le Département.

## **4 - Retrait et dépôt des candidatures :**

Les porteurs de projet qui souhaitent faire acte de candidature pourront solliciter l'envoi d'un dossier type par courrier ou courriel auprès du service du Département des Pyrénées-Orientales responsable, à savoir :

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Catalanité**  
**Service Politiques Culturelles**  
**Quai Sadi Carnot - BP 906**  
**66 906 Perpignan Cedex**  
**Téléphone : 04 68 95 22 54**  
**Courriel : laurent.coll@cd66.fr**

Les dossiers de candidature dûment remplis et signés seront transmis en version électronique et papier au Département.

Les dossiers devront porter la référence « **Appel à candidature Expos 66 – programmation 2020** » et comprendront :

- le dossier de candidature dûment renseigné ;
- les pièces justificatives que le porteur de projet estimera nécessaires à la décision du Département, dont notamment le parcours de l'artiste ainsi que des visuels du travail proposé (ces documents seront restitués au porteur de projet à l'issue du comité de sélection).

Les demandeurs remplissant les conditions décrites ci-dessus devront déposer leur dossier complet avant le 25 novembre 2019.

## **5 - Instruction des candidatures et programmation :**

Un comité de sélection réunissant les responsables désignés au sein des services du Département instruira les candidatures et élaborera une proposition de programmation.